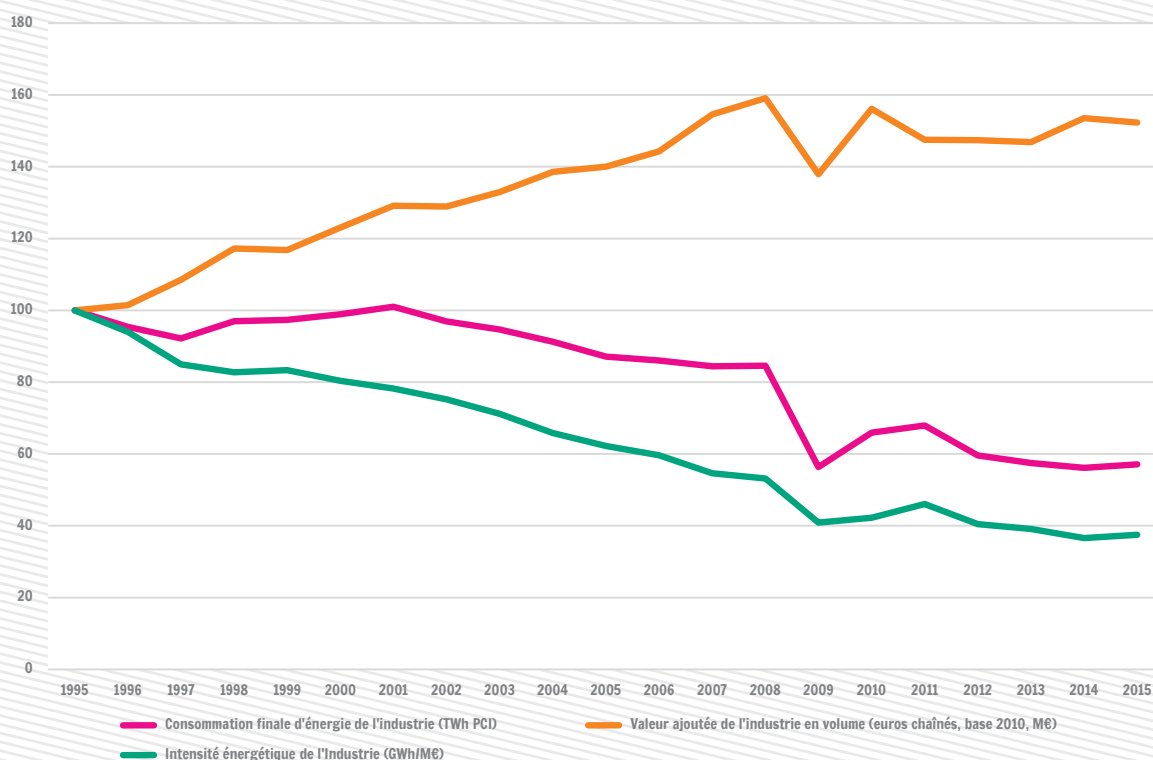


Intensité énergétique de l'industrie

-43%

En 2015, la consommation finale d'énergie de l'industrie était de 43,6 TWh PCI en Wallonie, soit une diminution de +1,7 % par rapport à 2014 et -43 % depuis 1995

Evolution de la consommation finale d'énergie et de l'intensité énergétique du secteur industriel en Wallonie



Sources : SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données décembre 2017 ; Calculs : IWEPS

La consommation finale totale d'énergie de l'industrie wallonne atteint 43,6 TWh PCI en 2015, en baisse de 1,7 % par rapport à l'année précédente (-43 % par rapport à 1995). Il s'agit de la deuxième consommation d'énergie la plus basse depuis 1990 (ICEDD). La tendance générale de celle-ci est le résultat d'évolutions très contrastées des diverses branches qui la composent : forte chute de la consommation de la sidérurgie (-86 % entre 1990 et 2015), -20 % dans les minéraux non métalliques, -5 % pour la chimie alors que le reste de l'industrie progressait de 16 %. De plus, la structure de la consommation énergétique de l'industrie wallonne est modifiée depuis 2009 (conséquence de la crise financière et économique qui en a résulté). La branche des minéraux non métalliques est la plus énergivore en 2015 (près de 35 % de la consommation totale du secteur industriel wallon). La sidérurgie n'en représente plus que 12 % en 2015 (pour 47 % en 1990).

L'intensité énergétique - ou la part de la consommation finale d'énergie par unité de richesse produite - de l'industrie est de 3,5 GWh par M€ en 2015 et a fortement décru en Wallonie depuis 1995 (9,3 GWh par M€). La situation wallonne s'est considérablement améliorée grâce aux changements structurels de l'industrie wallonne avec des gains d'efficacité importants (sa consommation d'énergie en baisse de -43 %) avec parallèlement une valeur ajoutée de l'industrie est en croissance (+52 %). Au niveau sectoriel, les tendances divergent : déclin de filières énergivores, développement d'activités industrielles à haute valeur ajoutée (peu consommatrices d'énergie), amélioration de l'efficacité énergétique au niveau des entreprises.

Intensité énergétique de l'industrie

Définitions et sources

Il s'agit de l'intensité énergétique du secteur de l'industrie en Wallonie qui est obtenue par le rapport entre la consommation énergétique finale (besoins énergétiques des consommateurs finaux) du secteur de l'industrie (en ce compris les usages non énergétiques) au numérateur, tandis qu'au dénominateur, figure la valeur ajoutée du secteur de l'industrie en volume, exprimée en euros chaînés, année de référence 2010.

La valeur ajoutée du secteur de l'industrie comprend les branches suivantes : Agriculture, Energie, Industries manufacturières, Construction, Services marchands et non-marchands.

1. TWh : térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de kWh.

2. PCI : Pouvoir calorifique inférieur.

Sources : SPW – DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données décembre 2017 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou encore sur les progrès de la technologie.

Les différents indicateurs sont estimés à partir des évolutions de consommations et/ou de productions des plus gros consommateurs/producteurs d'énergie (centrales électriques et grosses industries), de l'évolution des degrés-jours et des statistiques de consommation de gaz et d'électricité du régulateur de l'énergie wallon (la CWaPE) et des statistiques de livraison des produits pétroliers et du charbon d'Eurostat et/ou des SPF Economie et Finances et autres sources diverses.

Pour en savoir plus :

Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweeps.be>

Personne de contact : **Julien Juprelle** (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2019**